

Relevé de décisions du comité de suivi du 18 juillet 2012

1- Pré-positionnement

Une enquête sur le pré-positionnement des agents dans les services va être lancée par la DRH dans les 8 jours. Un bilan sera présenté lors de la prochaine réunion du comité de suivi le 5 septembre.

Cas particulier des agents en congés de longue durée (CLD) : la DRH indique que les CLD ne peuvent pas être pré-positionnés, mais qu'ils seront réintégrés dans l'établissement en cas de fin de CLD. Chaque cas sera étudié pour tenir compte au mieux de la situation des agents et des besoins du service. La DRH précisera les modalités de gestion administrative lors du prochain comité de suivi qui préserveront pour ces agents le lien avec leur service de proximité et leur accès à l'assistante sociale.

Cas des présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS) : une solution adaptée sera également proposée en ce qui les concerne.

2- Arbitrages à venir

La demande formulée par les organisations syndicales d'ajouter au projet d'accord un point relatif aux moyens jugés nécessaires pour accompagner la réforme a été portée à la connaissance du cabinet de la ministre. Cet arbitrage à prendre s'inscrit dans le cadre des discussions en cours sur le budget et les effectifs du METL / MEDDE pour l'élaboration du PLF 2013. Les résultats ne seront pas connus avant la fin du mois d'août.

A la demande des organisations syndicales, le résultat de l'arbitrage leur sera adressé dans la perspective de la réunion du 5 septembre.

3- Création de la DIRCE

Le cadrage des ressources a été donné et sur cette base un projet d'organigramme en cours de finalisation a été présenté par le préfigurateur.

L'administration a rappelé l'enjeu du pré positionnement, dont le bon déroulement permettra de limiter la vacance dans la future direction.

4- Décret ICT

Les précisions suivantes ont été apportées :

- le décret s'applique aux PNT. En conséquence les mots « fonctionnaires et OPA » sont remplacés par le mot « agents ».
- le complément de prime de rendement ne peut être visé dans l'arrêté
- le cas particulier de la prime informatique sera examiné par la DRH

5- Rappel du calendrier des prochains comités de suivi et proposition d'ordre du jour

5/9/2012 (9h30) : point sur les arbitrages rendus – examen de l'accord emplois – bilan du pré-positionnement – présentation du projet de décret portant délégation de pouvoir en matière de ressources humaines au directeur général de VNF

19/9/2012 (14h) : présentation du projet de décret relatif aux emplois fonctionnels de direction de VNF et du projet de décret relatif à l'accord emplois

3/10/2012 (14h) : point d'information sur la médecine de prévention, l'intervention des assistantes sociales et de la politique de formation